

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

DÉLIBÉRATION n° B2019/096

L'an deux mille dix-neuf et le 26 août à 18 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Alain PIASER, Jean- Paul COMPAGNET, Michel SICARD, Alain DUCASSE, Roger LACOME, Monique MARTIN, Laurent LAGES, Elisabeth DUCUING, Jean-Claude CLARENS, Joël DEVAUD, Jean-Pierre CABOS

Absents excusés : Fabienne ROYO, Joëlle ABADIE, Catherine CORREGE, Suzanne SIMOIS, Nathalie SALCUNI, François DABEZIES et Bruno FOURCADE

Objet : Attribution du marché public « Aménagement d'un sentier d'interprétation sur le site des Tourbières de Clarens - Tranche 2 »

En 2017, dans le cadre du programme Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la CCPL a lancé un projet de valorisation du site de la Tourbière de Clarens au travers de la création d'un sentier d'interprétation.

Ce sentier s'intègre dans les enjeux de valorisation du patrimoine culturel et de soutien des équipements culturels contribuant au rayonnement des Pyrénées du Département et de la Région. Cet aménagement appuie également la stratégie du pôle départemental touristique « Neste - Côteaux - Barousse - Baronnie » pour des offres de loisirs à la journée ou au week-end.

La première tranche de l'aménagement a fait objet d'un marché, dans le cadre de la labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCv), et est à ce jour réalisée.

Il est maintenant nécessaire, dans le cadre de la deuxième tranche, de choisir les entreprises qui mettront en place le mobilier (tables d'orientations, panneaux d'informations, ...) et le graphiste qui réalisera les illustrations.

Pour cela, le marché a été scindé en deux lots : lot N°1 : Fourniture et pose de mobiliers et lot N°2 : Réalisation d'illustrations

Un dossier de consultation a été établi par l'ONF et adressé aux entreprises spécialisées dans ce type de prestations.

Pour le lot N°1, une seule offre a été reçue, qui respecte le cahier des charges et la plage de prix prévue : Entreprise Pic Bois : 21 297,90€ HT

Pour le lot N° 2, trois offres de graphistes locaux ont été faites : Chantal DAQUO : 6 360€ HT, Fabrice HIBERT : 3 700€ HT et Florence GONZALEZ : 5 670€ HT.

Suite à l'analyse de ces offres par l'ONF, Monsieur le Président propose de retenir les offres suivantes :

- lot N° 1 : Pic Bois pour un montant de 21 297,90 €
- lot N° 2 : Fabrice HIBERT pour un montant de 3 700 €

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'attribuer le marché « Aménagement d'un sentier d'interprétation sur le site des Tourbières de Clarens - Tranche 2 » aux entreprises ci-dessous :

Lot 1 : Entreprise Pic Bois pour un montant de 21 297,90 € HT

Lot 2 : M. Fabrice HIBERT pour un montant de 3 700 € HT

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes d'engagements, les ordres de services et tout document nécessaire à ce marché.

Pour copie conforme,
Le Président

Affichée le 04 SEP. 2019



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20190826-2019-096B-DE
Date de télétransmission : 04/09/2019
Date de réception préfecture : 04/09/2019